

Direction Générale Des Finances Publiques

Le 26/10/2023

Direction régionale des Finances Publiques de Bretagne  
et du département d'Ille-et-Vilaine

Pôle d'évaluation domaniale

Avenue janvier – BP 72102  
35021 RENNES CEDEX 9

Le Directeur régional des Finances publiques  
de Bretagne et du département  
d'Ille-et-Vilaine

Courriel : drfip35.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

à

**POUR NOUS JOINDRE**

Monsieur le Président de

Affaire suivie par : Jean-Marie Zoppis

Courriel : jean-marie.zoppis@dgfip.finances.gouv.fr

Téléphone : 02.99.66.29.43

GUINGAMP - PAIMPOL AGGLOMERATION

Réf DS : 14563621

Réf OSE : 2023--22162-79345

**Lettre valant avis du Domaine**

Objet : Acquisition amiable d'une maison d'habitation

Par saisine en date du 12/10/2023, vous sollicitez l'évaluation d'une maison d'habitation de 104 m<sup>2</sup> habitable cadastrée AW 186 située 11 Rue Pierre Mendès - France 22500 Paimpol .

Compte tenu de l'ensemble des éléments mis à disposition dans votre demande et de l'expertise menée par le Pôle d'Evaluation Domaniale (PED 35), fondée sur les sources internes propres à la DGFIP (ICAD, BNDP, VISU DGFIP et Evaluer un bien), l'évaluateur propose de fixer la valeur vénale du bien sous expertise à **1 970 € HT/m<sup>2</sup>** soit une valeur totale de :

104 m<sup>2</sup> x 1 970 € = 204 880 € arrondi à **200 000 € hors droits et charges.**

Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 10 % portant la valeur maximale d'acquisition sans justification particulière à 220 000 €.

Le présent avis est valable 12 mois.

Pour le Directeur et par délégation,



Jean-Marie ZOPPIS

Inspecteur des Finances publiques